

"Coordination et Sciences sociales"

Colloque Economix - Paris X Nanterre

Vendredi 22 septembre 2006

La coordination des plans individuels suppose-t-elle la cohésion sociale?

Par Hervé Defalvard, OEP - Université de Marne-la-Vallée

Version provisoire - Ne pas citer

0. Introduction

Dans son modèle élémentaire appelé standard ou encore orthodoxe, la science économique propose une formalisation de la coordination marchande dans laquelle les prix concurrentiels des biens assurent - sous certaines conditions mathématiques de convexité - la coordination des plans des agents, c'est-à-dire l'égalité entre les offres et les demandes individuelles de biens sur chaque marché, y compris celui du travail. Nous rappellerons qu'il revînt à K. Arrow et G. Debreu d'en établir la démonstration mathématique en 1954. Dans ce modèle d'équilibre général concurrentiel, les prix, qui sont représentés sous la forme d'un vecteur¹, jouent le rôle de signaux d'information quant à la rareté relative des biens. En plus de cette information, la coordination marchande qui s'y établit suppose que les consommateurs soient informés de leurs dotations initiales en biens, parmi lesquels on pourra compter leurs ressources en travail, et les entreprises de leur fonction de production. Au-delà de sa mathématisation que l'on s'est seulement contenté de suggérer, la coordination dans ce modèle de base est donc une affaire d'information. Peu importe d'ailleurs que cette coordination soit obtenue au moyen d'une information centralisée, lorsque le vecteur des prix concurrentiels est crié, par exemple, par le

¹ Il s'agit du vecteur $p \in \mathfrak{R}_+^L$ où L est le nombre de biens dans l'économie.

commissaire walrasien, ce qui lui attira les foudres de F.V. Hayek [1945]. Notre question est ailleurs. Elle se demande simplement si la coordination marchande n'est qu'un problème de coordination d'information, centralisée ou pas, à la manière de la coordination de l'activité des abeilles régulée par leur fameuse danse dont K.V. Frish eut le génie de décrypter le codage d'information qu'elle contenait. Quand nous parlons d'information, nous nous référons plus précisément à la description d'une forme se ramenant finalement et par conventions à des 0 et des 1. Notre question faussement naïve se double en fait d'une conjecture qui avance que la coordination marchande est peut-être aussi un problème de signification, de valeurs humaines non réductibles à des valeurs quantitatives. Par cette conjecture, nous rejoignons le territoire des sciences humaines que l'économiste donne parfois l'impression d'avoir déserté.

Mais qu'introduisons nous en plus de l'information lorsque nous parlons de signification non réductible à une quantification? Nous le dirons en reprenant la distinction proposée par A. Lebeau [2005, p. 60] entre la bougie et le cierge où la première exerce une fonction purement informationnelle avant de prendre le nom de cierge qui la fait accéder alors au statut d'objet symbolique. Toutefois, notre auteur ne va guère plus loin dans cette distinction puisque son *Essai sur une menace planétaire* s'en tient volontairement à la dimension informationnelle de la technique. Après ce détour, nous pouvons reformuler notre question qui se demande cette fois si la coordination marchande s'opère au moyen de "prix bougies" n'ayant qu'une valeur informationnelle ou si, différemment, elle fait intervenir des "prix cierges" ayant en plus une valeur symbolique. Dans le premier cas de figure, elle ne suppose pas de cohésion sociale entre les agents alors que dans le second cas de figure la coordination marchande présuppose une cohésion sociale entre les agents, celle propre au pacte symbolique². Dans une première section de l'article, nous adresserons notre question à la théorie économique. Toutefois, comme ce huis clos n'intéressera forcément que très modestement les lecteurs d'une rencontre interdisciplinaire, nous passerons très vite aux deux sections suivantes de l'article qui ont en commun de faire porter notre question sur les faits observés de la coordination marchande. La deuxième section portera ainsi sur les marchés financiers alors que la troisième s'intéressera au marché du travail. Au total, nous montrerons, certes au travers d'un regard à chaque fois très partiel, que la coordination marchande ne contient pas davantage de cohésion sociale dans les faits qu'elle n'en contenait dans la théorie.

² Sur la nature de ce "pacte symbolique", nous renvoyons à l'ouvrage de R. Alleau [1982, p. 36] où "le proprement symbolique évoque une alliance de type sacré, soit avec des forces "infra-humaines", soit avec des puissances "supra-humaines". Une "alliance" avec des puissances "numineuses" ou "sacrées", quelles qu'elles soient, est un pacte ; ce n'est pas un contrat."

1. Du côté de la théorie économique

Il n'est pas dans notre propos de prétendre embrasser toute la théorie économique dont la production est devenue beaucoup trop prolixe de par le monde pour pouvoir être prise sous le regard d'un seul de ses artisans. Un tel regard serait celui en raccourci des bases de données et de la recherche des mots clés. Ce n'est pas le nôtre. Aussi, les trois grandes réponses que nous semble offrir la théorie économique relativement à notre question ne sont ni les catégories d'une typologie, ni les composantes d'une liste exhaustive, mais d'abord l'effet de notre regard partiel et en partie éloigné que nous portons sur celle-ci. Notre ambition se limite ici à dégager une tendance sans prétendre qu'elle est la seule à orienter la production théorique en économie aujourd'hui. Ces précautions étant prises, notre compagnonnage de plus de vingt ans avec la théorie économique nous amène aujourd'hui à lui faire avouer trois types de réponses suite à notre interrogatoire portant sur sa modélisation de la coordination marchande. Rappelons les termes de ce dernier : la théorie économique laisse-t-elle une place à la valeur symbolique des prix ou ne modélise-t-elle que l'aspect informationnel des prix ?

La célèbre critique mentionnée ci-dessus que F. Hayek [1945] adressa au modèle standard ou walrasien de la coordination, doit être revisitée afin de faire ressortir son point d'accord avec celui-ci. En effet, si la critique de l'économiste autrichien porta sur le caractère centralisé et parfait de l'information des agents dans le modèle walrasien, via le vecteur de prix crié par le commissaire central, elle souligna néanmoins que c'était là une première approche qui "nous aide, au moins par analogie, à comprendre comment ce problème (de l'adaptation rapide aux changements des circonstances particulières de temps et de lieux) peut être résolu - et est en fait résolu - par le système de prix." (p. 127)³. Citons alors l'éloge oublié que fit F. Hayek de la théorie standard dans lequel nous découvrirons le premier type de réponse consistant à ne s'en tenir qu'à l'aspect informationnel des prix dans la coordination marchande :

"C'est en fait l'un des grands apports de la théorie pure des choix que d'avoir démontré de manière concluante que même un seul agent peut résoudre ce type de problème en construisant et en utilisant à chaque fois des taux d'équivalence (ou des valeurs, ou des taux marginaux de substitution), c'est-à-dire en affectant à chaque type de ressource rare un index numérique qui n'ait aucun lien avec

³ Nous citons cet article d'après sa traduction en français parue dans la Revue française d'économie, vol. I, n°2, 1986, p.117-135.

une quelconque caractéristique de ce bien particulier, mais qui reflète ou dans laquelle est résumée sa signification au regard de la structure de production. A l'occasion de chaque petit changement, il devra seulement prendre en compte ces indices quantitatifs (ou valeurs) dans lesquels toute l'information adéquate est concentrée ; et en ajustant les quantités une à une, il peut redistribuer de manière appropriée ses actifs sans avoir à résoudre le problème ab initio, ou sans avoir à étudier à chaque étape la totalité de ses ramifications." (p. 127-128).

La critique de F. Hayek porte alors sur le fait que la théorie standard considère le problème de l'allocation des ressources rares lorsque de nombreux agents interviennent comme s'il pouvait être résolu par un seul agent central doté de toute l'information, faisant des prix un signal d'information parfaite aux yeux de tous les agents. Si l'hypothèse d'information parfaite est vilipendée comme s'éloignant des marchés réels, sa critique laisse total le point d'accord selon lequel "nous devons considérer le système des prix comme un mécanisme de communication de l'information". Simplement, à la place de faire l'hypothèse d'un mécanisme centralisé, qui suppose "l'information donnée à un seul esprit", il faut montrer comment la coordination marchande "procède des interactions entre des agents donc chacun possède une connaissance partielle."

Rétrospectivement, nous pouvons dire que la critique de F. Hayek a été pleinement entendue par les économistes. En effet, la "révolution informationnelle", comme l'ont appelée J. Green et J.-J. Laffont [1979], que la théorie économique a connu dans les années 1970 lui a permis de répondre au défi de l'information imparfaite, sinon de l'incertitude, et de la décentralisation de l'information. Elle le fit au travers de la nouvelle théorie des contrats et des incitations dont le modèle de base devînt le modèle Principal-Agents⁴. On peut même aller jusqu'à dire que la théorie économique au cours de cette évolution est devenue une sorte de branche de la théorie de l'information, faisant connaître à cette dernière des progrès sur le plan de sa formalisation mathématique. Mais quoi qu'il en soit de ces raffinements mathématiques qui sont nombreux et divers, cette nouvelle économie des contrats et des incitations n'échappe pas aux limites initiales de la théorie de l'information parfaitement repérées par L. Brillouin [1956] :

"Les méthodes de cette théorie s'appliquent avec succès à tous les problèmes techniques concernant l'information : codage, télécommunications, calculateurs, etc. Dans tous ces problèmes, on traite de l'information ou on la transmet d'un endroit à un autre, et la théorie actuelle s'avère extrêmement utile pour définir des règles et établir des limites de ce qui peut et ne peut pas être fait. Mais nous ne sommes pas en position d'étudier le processus de la pensée, et nous ne pouvons, pour le moment, introduire dans une théorie un quelconque élément qui mette en jeu la valeur humaine de l'information. L'élimination de l'élément humain est une limitation très sérieuse, mais c'est le prix dont

⁴ Pour un aperçu synthétique quoique déjà ancien de cette immense production, on pourra se rapporter à l'ouvrage de B. Salanié [1994].

nous avons dû payer jusque là la possibilité d'édifier ce savoir scientifique." (Cité par A. Lebeau, op. cit, p. 57).

Comme nous en prévient aujourd'hui A. Lebeau, cette situation n'a pas changé et il n'est pas certain qu'elle ne le fasse jamais. Car, en effet, pour que la théorie de l'information, qui encore une fois revient à une description en terme numérique de 0 et de 1, relève le défi de capter l'élément humain, il faudrait qu'elle puisse traiter "le cerveau comme un objet technique" et qu'elle dispose d'une "description réductionniste de cet organe" en mesure d'exprimer son fonctionnement à partir de processus élémentaires.

Si la théorie des incitations et des contrats tant qu'elle nous parle de problème de coordination d'information ne sort pas de cette limite, la théorie économique connaît aujourd'hui deux tentations visant à y échapper. Ces deux tentations offrent, chacune à leur manière, une visée réductrice de la cohésion sociale en la traitant comme un problème de simple coordination d'information.

La première de ces tentations s'observe lorsque la théorie économique devenue une branche de la théorie des jeux propose une modélisation mathématique de la confiance, des croyances, de la réputation, de la coopération ou encore de la culture d'entreprise, sans prétendre faire ici une liste exhaustive de ses prétentions. Dans cet exercice, elle a pu d'ailleurs traduire dans le formalisme d'un jeu les situations modélisées par la théorie des contrats, en vue d'interpréter leur solution dans les termes de l'un des équilibres modélisés par la théorie des jeux. Ce que pour notre part nous retiendrons, c'est que les différents concepts d'équilibre de la théorie des jeux, en se distinguant en fonction de la nature de l'information modélisée, montrent que cette théorie s'en tient bien à l'aspect purement informationnel de la coordination marchande. Mais, en se référant à des notions qui appartiennent au champ du symbolique, la théorie des jeux donne la fausse impression du contraire.

La seconde de ces tentations est celle de l'économie expérimentale lorsque celle-ci a pour but de tester expérimentalement les solutions d'un jeu. Le réductionnisme de la première tentation ne joue plus ici sur le plan de la construction théorique mais sur celui de l'expérimentation, du réel.

La théorie des incitations et des contrats, la théorie des jeux et l'économie expérimentale offrent une même réponse à notre question. Chacune modélise la coordination marchande comme de purs problèmes informationnels dans lesquels les prix sont des "prix bougies". Si la première ne prétend pas faire autre chose en se nommant d'ailleurs elle-même économie de l'information, la théorie des jeux et l'économie expérimentale en parlant de réputation, de croyances, de confiance, de culture d'entreprise ou de coopération laissent à penser qu'elles donnent une place à la valeur symbolique des prix. Mais ce n'est là qu'un trompe-l'œil car leur approche en reposant seulement sur une quantification de l'interaction marchande ne leur permet pas de capter autre chose que des "prix bougies". Evidemment, nous forçons un peu le trait. Car la théorie économique n'est pas totalement l'équivalent des sciences expérimentales ou sciences de la nature que J.-M. Lévy-Leblond [1996] a cru bon de qualifier d'inhumaines. Les économistes laissent, en général en conclusion de leurs articles scientifiques, une place pour l'interprétation des résultats où se glisse l'analogie, cet opérateur du symbolique⁵. Mais c'est comme à regret. Ainsi G. Israel [1996] a noté cette tendance lourde à la mathématisation du réel en sciences économiques mais aussi d'ailleurs dans d'autres sciences sociales, comme la sociologie ou la psychologie. Elle conduit pour l'objet qui nous occupe à ne laisser aucune place dans la coordination marchande à la parole dans sa dimension irréductible à toute quantification. Dans la présentation de sa thèse, portant sur l'indécision et ayant reçu le prix de thèse de l'AFSE 2004, son auteur, E. Danan précise qu'il ne s'est pas intéressé aux mots des personnes exprimant leur indécision car les "économistes ne considèrent pas en général le comportement verbal comme une source de données valides"⁶. C'est pourquoi les économistes proposent des solutions aux problèmes liés à la coordination marchande dans lesquelles la prise de parole des uns et des autres n'est jamais évoquée. Ce sont des solutions sans parole. Nous sommes devant les "défauts de coordination" en économie dans la même situation que celle que connaît la psychiatrie aujourd'hui face aux échecs du psychisme dont la réponse se fonde toujours plus sur des modèles neurologiques qui réduisent le sujet à un consommateur de psychotropes. Contre cette dérive, E. Zarifian [2005] a écrit un beau livre : *Le goût de vivre - Retrouver la parole perdue*.

Si les modélisations de la coordination marchande par la théorie économique ne prennent pas en compte son éventuelle dimension symbolique, rencontrons nous cette dernière lorsque nous nous tournons du côté des faits de la coordination marchande ?

⁵ Nous renvoyons ici encore le lecteur intéressé à l'ouvrage de R. Alleau [1982].

⁶ Paru dans le journal *Les Echos* du 4 octobre 2004.

2. Du côté des marchés financiers

Nous nous souvenons de la critique de F. Hayek récusant l'hypothèse walrasienne d'une information parfaite et centralisée. Notre auteur proposait alors d'imaginer une autre danse que celle du commissaire walrasien pour modéliser de manière plus réaliste la transmission de l'information par les prix. Citons encore longuement F. Hayek :

"L'aspect le plus significatif de ce système (des prix), est l'économie de connaissance qu'il permet, ou, ce qui revient au même le peu de connaissance dont les participants ont besoin pour pouvoir prendre la mesure qui s'impose. En bref, pour raisonner par analogie, l'information la plus essentielle est seule transmise, et transmise uniquement aux agents concernés. C'est plus qu'une métaphore que de décrire le système des prix comme une simple machine d'enregistrement du changement, ou un système de télécommunication qui permet aux producteurs individuels de se borner à regarder le mouvement de quelques aiguilles, comme un ingénieur peut consulter quelque cadran, et d'ajuster ainsi leurs activités à des changements dont ils ne sauront jamais plus que ce que le mouvement des prix aura reflété. A l'évidence, ces ajustements ne sont pas aussi parfaits que l'économiste les conçoit dans son analyse de l'équilibre". (p. 129-130).

A observer aujourd'hui le fonctionnement des marchés financiers, on est amené à constater que ces derniers ont réalisé ce que F. Hayek n'avait pas osé imaginer, à savoir un système de télécommunication si dense et si continue qu'il tend vers un système d'information parfaite. Deux évolutions depuis le début des années 1980 ont ici joué, dont les rétroactions de l'une sur l'autre expliquent le développement accéléré du capitalisme financier⁷. D'une part, la financiarisation de l'économie, qui traduit toute chose dans une quantité comme les produits dérivés peuvent l'illustrer. Sur ce point, le diagnostic de H. Juin [2004], président d'Eurogroup Institute, est sans appel : "En moins de vingt ans, des années 1980 à la bulle Internet de la fin des années 1990, les marchés financiers ont inventé une langue mondiale, celle des prix. Depuis Paul Valéry, nous savions le monde fini, mais les marchés financiers l'ont rendu petit, voire infiniment petit, et étroit. Ils l'ont réduit à des prix, des taux, des quantités - à un capital." (p. 13). D'autre part, la diffusion des NTIC (les nouvelles technologies de l'information et de la communication) qui a permis aux marchés financiers un fonctionnement continu, en temps réel. Suivons encore le constat de H. Juin : "La seule presqu'île de Manhattan disposant de plus de lignes téléphoniques que toute l'Afrique sub-saharienne, et ces lignes étant aux deux tiers vouées aux échanges financiers : cette image saisissante de la mondialisation et de la planète financière est également une image pertinente. En effet, les marchés financiers ne seraient pas ce qu'ils sont sans le bond en avant des techniques de

⁷ Nous renvoyons sur ce point à l'ouvrage de M. Aglietta et A. Rebérioux [2004].

l'information qui ont mis à la disposition en temps réel et gratuitement, auprès de dizaines de millions d'utilisateurs, des capacités d'accès à l'information et de traitement de cette information réservée auparavant à des experts (...) L'ensemble paraît garantir une capacité, jusqu'alors inconnue, à intégrer dans un cours, un prix ou un taux la totalité de l'information disponible à chaque moment." (p. 303).

Bref, au-delà de l'imaginable pour F. Hayek, le système de télécommunication des marchés financiers renvoie l'image d'une information à la fois décentralisée et parfaite. Mais à partir de ce formidable organe technique et de son langage universel des prix, comment s'opèrent les interactions entre agents? Laissent-elles une place à la valeur symbolique de l'information ou ne sont-elles qu'un échange d'information sans valeur humaine? Notre réponse se référera au point de vue d'un initié, celui d'un analyste financier qui a suivi les groupes médias européens à un moment crucial de la bulle financière et en a tiré un livre témoignage sous-titré "au cœur de la folie financière."⁸ A partir de cet informateur privilégié, nous pourrions porter un regard d'ethnologue sur les marchés financiers, qui sera attentif aussi bien à son détail qu'à sa logique d'ensemble. Depuis les "morning meetings" où notre analyste financier a rendez-vous chaque matin à huit heures avec les vendeurs actions de sa société de Bourse, qui bientôt et toute la journée appelleront les clients investisseurs, jusqu'aux "roadshows sociétés" qu'il organise pour le compte des sociétés cotées afin que ces dernières présentent leur stratégie à la crème des investisseurs, en passant par les rendez-vous feutrés avec ces derniers lors des tournées mondiales qu'il leur consacre, voici le tableau qu'il dresse des comportements individuels :

"La seule chose que je sache pour l'avoir vu quotidiennement, c'est que les investisseurs passent l'essentiel de leur temps à zapper, le doigt prêt à appuyer sur deux boutons, et deux seulement : le bouton vert pour Achat, le bouton Rouge pour Vente. Ces boutons, ils n'ont pas cessé de les appuyer alternativement, parfois simultanément ("acheté vendu"), toujours frénétiquement, pour le plus grand bonheur des sociétés de Bourse, qui récupèrent leurs commissions à chaque mouvement (...) Ces investisseurs zappeurs ressemblent de plus en plus à des adolescents jouant compulsivement à des jeux d'arcade (...) Ces intermédiaires de gestion, souvent intellectuellement brillants et professionnellement irréprochables, j'en ai vu tellement s'ennuyer à mourir à force de faire un travail que pourrait effectuer un automate (...) Ce client qui m'interpelle me ramène brutalement à la réalité de mon métier. Une analyste n'est pas payé pour faire réfléchir ou douter ses clients, mais pour lui dire "Achète" ou "Vends". C'est simple la Bourse." (p. 54-55 et p. 84).

Ainsi, vue au plus près, la coordination marchande sur les marchés financiers repose sur des comportements dont le langage est celui des automates ou celui d'adolescents compulsifs, dont toute parole de nature symbolique s'est absenté. Notre informateur privilégié conclut

⁸ E. Tétreau [2005].

alors sa description par une analyse de ce qui lui paraît être la logique d'ensemble des marchés financiers :

"Et si nous en étions arrivés là? Et si tous les excès et désastres financiers de la période récente se résumaient finalement en un seul mot : dopage?"

L'affaire est plus sérieuse qu'il n'y paraît. Six années d'analyse financière, à côtoyer d'une part des investisseurs aux exigences toujours plus fortes et plus irréalistes, et d'autre part des entreprises en mutation à très grande vitesse, en superperformance accélérée, m'ont convaincu qu'une part significative des déséquilibres des marchés financiers se résumaient à un problème de dopage." (p. 252).

Ce tableau dressé des marchés financiers, certes très partiel mais vécu, nous fait rejoindre la conclusion d'un psychanalyste sur notre société, établie à partir de sa propre clinique. Dans sa postface à *L'Homme sans gravité*, Ch. Melman [2004] écrit, en effet, que : "La drogue est emblématique de cette *vie plus* que nous propose la mutation culturelle en cours et qui nous fait dépendre de nos propres productions." Et ajoute "qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion où nous sommes tous embarqués ; à sa place, dans le fauteuil - est-ce bien rassurant? - l'objet. C'est l'objet qui, après le Dieu à figure animale puis humaine, est advenu : c'est lui qui est investi de l'autorité dans notre actuelle troisième phase." Evidemment, lorsque c'est l'objet qui est en place de sujet, on peut se douter que ce dernier a perdu toute possibilité de soutenir une parole, comme l'a montré l'observation des marchés financiers où des "prix-bougies" nous éclairent sans nous parler. Mais est-ce le même constat auquel va nous conduire notre regard sur le marché du travail?

3. Du côté du marché du travail

Là encore, notre parti pris de nous situer au plus près des faits va nous conduire à adopter un regard très partiel sur le marché du travail, en nous intéressant plus particulièrement à l'une de ces dernières médecines qui lui a été appliquée sous la forme de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. De cette loi très touffue, nous allons seulement en considérer un point minuscule relatif aux chartes territoriales de cohésion sociale prévues par le programme 18 du plan de cohésion sociale. Bien que ce point soit minuscule, il est dans notre perspective tout à fait essentiel puisqu'il nous permet de repérer sur le marché du travail un élément de son organisation qui laisse penser que celle-ci ne se ramène pas simplement à un problème d'information mais revêt une dimension symbolique dont les chartes de cohésion sociale seraient le révélateur. D'ailleurs, leur présentation à partir de la

circulaire relative à leur mise en œuvre (cf. Annexe 1) confirme cette attente. On y décrit ces chartes comme devant "permettre d'agir ensemble" au niveau local, en s'appuyant "sur des thématiques contribuant à la cohésion sociale : logement, emploi, insertion, accès aux droits, à la culture, accès aux soins, accompagnement éducatif...". Toutefois, sur le terrain des faits aussi, les mots vont se révéler trompeurs.

En effet, en dépit des bonnes intentions exprimées, les quelques chartes de cohésion sociale signées nous font davantage penser aux trompes l'œil de la théorie des jeux lorsqu'elle parle de confiance ou de culture d'entreprise dans un langage qui finalement réduit ces objets à n'être que des solutions à des problèmes d'information. Ainsi, la cohésion sociale dans ces chartes se réduit-elle à la solution obtenue par un dispositif technique permettant aux acteurs du service public de l'emploi d'atteindre des quantités. Par exemple, dans le cas de la charte territoriale signée entre l'Etat et la ville de Dammarie-lès-lys (cf. Annexe 2), ces objectifs sont "d'augmenter de deux points le taux de sortie du chômage avant un an, de diminuer de 5% le nombre de femmes chômeuses de longue durée, de diminuer de 15% le nombre de jeunes demandeurs d'emploi sans qualification, d'augmenter de 20% la sortie du chômage des bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS), de diminuer de 20% le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés". Plus précis encore se font les objectifs quantifiés de la charte lorsque celle-ci se réfère au dispositif technique des emplois aidés : "la Ville de Dammarie-lès-Lys s'engage à recruter 15 personnes en contrats aidés dont 5 Contrats d'Avenir dès 2005, à développer l'insertion dans le secteur marchand au travers les débouchés de 15 contrats CIE et CI-RMA, la Mission locale s'engage pour 2005, dans le cadre du dispositif CIVIS à suivre plus particulièrement 70 jeunes sans qualification." Certes, à relire les instructions données par la circulaire, on s'aperçoit vite que le vers était dans le fruit puisque celle-ci insiste en conclusion sur le devoir des chartes de prévoir "les conditions de pilotage et d'évaluation".

De manière convergente avec les marchés financiers, le marché du travail, via la politique de l'emploi qui en régle le fonctionnement, semble avoir trouvé le même langage universel, celui des nombres. C'est là une évolution générale repérée par le regard expert de A. Supiot [2005], quand il observe *le droit du travail bradé sur le marché des normes* : "Traiter les systèmes de valeurs comme des produits mesurables conduit à détraquer les instruments de mesure et à prêter à son propre système de valeurs une objectivité "scientifique" qu'il ne peut

avoir (...) La représentation chiffrée du monde qui gouverne aujourd'hui la gestion des affaires publiques et privées, enferme les organisations internationales, les Etats et les entreprises dans un autisme de la quantification qui les coupe de plus en plus de la réalité de la vie des peuples." (p. 1093). Ainsi, en dépit de leur emballage, les chartes territoriales de cohésion sociale s'inscrivent dans un mouvement général et mondial du marché du travail qui va à rebours de la disposition édictée par la Déclaration de Philadelphie et intégrée à la Constitution de l'OIT, qui fait de l'accomplissement "du droit de tous les êtres humains de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales", un objectif fondamental. Depuis son édicition au sortir de la Seconde Guerre mondiale, une inversion s'est produite que A. Supiot résume d'une formule : "Au lieu que la libre concurrence soit fondée sur le Droit, c'est le Droit qui devrait être fondé sur la libre concurrence." (p. 1092). Alors même que dès son départ le libre marché du travail fut une œuvre de nature symbolique comme une référence à R. A. Turgot en témoignera. Dans le prologue de son décret de 1776 supprimant les corporations au bénéfice du libre marché du travail, il légittima en effet sa loi en référence au divin : "Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait, du droit de travailler, la propriété de tout homme ; et cette propriété est la première, la plus *sacrée* et la plus imprescriptible de toute."⁹ (souligné par nous). C'est cet appui du sacré que semblent avoir perdus les marchés lorsque la coordination des plans qui s'y opère se produit sans être cimentée par une cohésion sociale.

4. Remarques conclusives

D'une certaine manière, le trajet parcouru, certes de manière fragmentaire aussi bien parmi les modèles de la coordination marchande que parmi les observations des marchés financiers et du marché du travail, nous amène à conclure que la boucle de la mathématisation du monde est en train de se boucler. Commencée notamment avec Galillée et Bacon, qui l'un comme l'autre fondèrent leur description de la nature dans un langage mathématique sur les activités marchandes qui avaient déjà le leur avec la comptabilité naissante, elle s'étend désormais au monde humain devenu un immense marché sans Droit fondateur.

⁹ Cité d'après W. Sewell [1983].

Du côté des fondements de la valeur, quelque chose s'est effrité qu'une référence à J.-M Keynes peut nous aider à comprendre. Son hétérodoxie aujourd'hui révolue se fondait, en effet, sur une critique de la théorie de la valeur qui aussi bien chez les classiques, y compris Marx, que chez les néoclassiques reposait sur une approche non symbolique de celle-ci. Cette résistance de J.-M. Keynes à la théorie de la valeur engage sans aucun doute son emprunt à la théorie psychanalytique de l'or comme un passage de sont *Traité sur la monnaie* tend à nous l'indiquer : "Le Dr Freud rapporte que certaines raisons profondément enracinées dans notre subconscient veulent que l'or, et non point une autre matière, satisfasse des instincts puissants et serve de *symbole*."¹⁰ (souligné par nous). Ce qui scella la fin de l'hétérodoxie keynésienne a sans doute moins à voir avec la persistance de la stagflation des années 1970 qu'avec la décision de Nixon de 1971 d'abandonner la convertibilité or du dollars.

Vivons nous dans un monde gouverné par une coordination marchande qui serait défaite de toute dimension symbolique comme notre article a tenté d'en apporter quelques preuves très partielles? L'affirmer totalement serait sans doute erroné. Pour au moins deux raisons. La première est qu'il reste encore des traces d'un pacte symbolique ancien que l'on peut observer, par exemple, sur le marché du travail. En effet, toutes les statistiques ne s'accordent-elles pas pour montrer que les femmes, d'un côté, les jeunes issus de l'immigration coloniale, de l'autre, se trouvent surreprésentés dans les catégories du chômage. Nous avons là les traces de ce que R. Rorty [1997] a appelé un "filtre économique" dont les mailles symboliques témoignent d'un pacte ancien dans lequel le groupe humain ne comprenait ni les femmes ni les étrangers. La seconde est que la mondialisation commence à s'accompagner d'une désoccidentalisation du monde qui évitera, peut-être, au programme de la modernité occidentale de réussir.

¹⁰ Cité d'après Ch. Bormans [2002].

Bibliographie :

- M. Aglietta et A. Réberieux [2004], *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel.
- R. Alleau [1982], *La science des symboles*, Paris, Payot.
- Ch. Bormans [2002], "Keynes et Freud, de la "vision" à la "révolution" keynésienne : l'hypothèse Freud", 26 juillet 2002, disponible sur le site : www.psychanalyste-paris.com
- L. Brillouin [1956], *Science and Information Theory*, New York, Academic Press.
- J. Green et J.-J. Laffont [1979],
- F. A. Hayek [1945], "The Use of Knowledge in society, *American Economic Review*, vol. 35, p. 519-530.
- G. Israel [1996], *La mathématisation du réel*, Paris, Seuil.
- H. Juin [2004], *Les marchés financiers. Voyage au cœur de la finance mondiale*, Paris, Editions d'Organisation.
- A. Lebeau [2005], *L'engrenage de la technique. Essai sur une menace planétaire*, Paris, Gallimard.
- J.-M. Lévy-Leblond [1996], *La pierre de touche. La science à l'épreuve...*, Paris, Folio essais.
- Ch. Melman [2005], *La vie plus*, Postface à l'édition de poche de *L'homme sans gravité, Jouir à tout prix*, Poche, Gallimard.
- B. Salanié [1994], *La théorie des contrats*, Paris, Economica.
- W. H. Sewell [1983], *Gens de métier et révolutions. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Paris, Aubier.
- A. Supiot [2005], "Le droit du travail bradé sur le "marché des normes"", *Droit social*, décembre, p. 1087-1096.
- E. Zarifian [2006], *Le goût de vivre. Retrouver la parole perdue*, Paris, Editions Odile Jacob.

MISE EN PLACE DES CHARTES TERRITORIALES DE COHESION SOCIALE

Le plan de cohésion sociale prévoit en son programme 18 la conclusion de chartes territoriales de cohésion sociale et précise que « ces chartes sont un instrument proposé aux acteurs locaux qui souhaiteront s'engager ensemble dans la réalisation d'un projet territorial déclinant et incarnant les différents axes du plan de cohésion sociale ». Les Préfets ont été invités à initier avec les présidents de conseils régionaux et de conseils généraux, les maires et les présidents d'EPCI concernés, la négociation puis la signature de ces chartes (*cf. lettre interministérielle du 1^{er} février 2005*).

Afin d'appuyer les acteurs locaux dans la construction des chartes, un document de préconisations, élaboré par six directions d'administration centrale (DGAS, DGUHC, DGEFP, DPM, DIV et DGS) a été adressé récemment aux préfets de région et de département (*cf. circulaire du 11 mai 2005 relative à la mise en œuvre de chartes territoriales de cohésion sociale*).

Ce document précise les objectifs de la démarche, le périmètre des chartes, leur niveau territorial de définition, le pilotage et le rôle du représentant de l'Etat.

Dans le prolongement de la démarche du plan de cohésion sociale « consistant à traiter ensemble des grands problèmes qui mettent en péril la cohésion de notre pays », ces chartes visent les objectifs suivants :

- permettre d'agir ensemble pour dépasser les cloisonnements administratifs ;
- assurer la cohérence des interventions de l'Etat et leur synergie avec les mesures mises en œuvre par les différentes collectivités et partenaires ;
- renforcer les actions de l'Etat, des collectivités et des partenaires sur des territoires en privilégiant les populations et les territoires les plus en difficulté et favoriser, dans le cadre d'un territoire pertinent, la complémentarité des politiques publiques territorialisées et des politiques territoriales.

Ces chartes doivent s'appuyer sur plusieurs des thématiques contribuant à la cohésion sociale : logement, emploi, insertion, accès aux droits, à la culture, accès aux soins, accompagnement éducatif...

S'il n'est pas défini a priori, le niveau territorial des chartes doit avoir une taille critique suffisante au regard des projets. Dans le cas où plusieurs chartes seraient signées à des niveaux territoriaux différents - régional, départemental ou infra-départemental (pays, agglomérations, intercommunalités) -, une articulation doit être recherchée. Les chartes régionales et/ou départementales sont conclues, sous l'égide du préfet de région et/ ou de département, entre les principales institutions concernées par la cohésion sociale dont le champ de compétence relève de cette échelle territoriale. Les chartes locales peuvent être élaborées à l'initiative d'acteurs locaux pour répondre à des objectifs locaux définis préalablement.

L'élaboration des chartes doit reposer sur un diagnostic commun des territoires et une approche conjointe pour déterminer les zones justifiant d'un traitement différencié et des actions prioritaires. Les chartes doivent également prévoir les conditions de pilotage et d'évaluation (mise en place de comités de suivi).

Les préfets de région et de département sont invités à adresser pour la fin du mois de mai un point de l'état d'avancement des projets qui ont été élaborés.

CHARTE TERRITORIALE

Entre l'ETAT

Et la VILLE de DAMMARIE-lès-LYS

POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES

POUR L'EMPLOI

DU PLAN DE COHESION SOCIALE

8 AVRIL 2005

CHARTE TERRITORIALE POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES POUR L'EMPLOI DU PLAN DE COHESION SOCIALE

Représenté par Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale,

et par Monsieur Jacques Barthélemy Préfet de Seine et Marne

Et

La Commune de Dammarie les Lys

Représentée par Monsieur Jean-Claude Mignon, député-maire de Dammarie les Lys

1. Contexte

Située à 45 km au sud-est de Paris, la ville de Dammarie-lès-Lys est partie prenante de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine créée en 2002. Un nombre important de logements sociaux (4400 logements soit 52% des habitations principales) accueille plus de la moitié de ses 21000 habitants.

La désindustrialisation des années 1970 / 80 (perte de 6 000 emplois) a entraîné une situation de véritable sinistre économique et social de la ville, tant pour la zone industrielle du Clos Saint-Louis, que pour la ZUP voisine de 3500 logements.

Ce quartier, La Plaine du Lys, classée en ZUS / ZRU, a bénéficié d'interventions constantes depuis une vingtaine d'années en matière de développement social et urbain dans le cadre de la politique de la ville : réhabilitation, premières opérations de désenclavement, création de nombreux équipements pour faciliter les liens entre ce quartier et le reste de la ville, gestion urbaine de proximité, ...

La conduite de cette politique s'articule autour de 5 orientations majeures, portées par un partenariat formalisé dans les domaines :

- du logement, de l'habitat, du cadre de vie

- du développement de l'animation de la vie sociale

- de l'éducation par l'accès à la citoyenneté, la réussite scolaire et les pratiques culturelles, sportives, artistiques

- de l'accès à l'emploi, de la formation professionnelle, du développement

économique
de la sécurité, de la prévention de la délinquance

Néanmoins, dans la logique du Contrat de Ville 2000/2006, la Ville s'est inscrite dans l'appel à projets de Jean-Louis Borloo, pour prolonger cette politique par de nécessaires transformations urbaines.

Suite à la création du GIP « Quartiers Val de Seine », ce projet de rénovation urbaine déposé par la Ville auprès de l'ANRU, le 9 février 2005, constitue un vecteur primordial des dispositions territoriales en matière de cohésion sociale.

En effet, la densité du logement social maintient et tend à développer sur la commune des situations de grande précarité. Il est d'une absolue nécessité d'inverser cette tendance, tant dans le domaine économique et de l'emploi, que dans ceux de la diversification et de l'amélioration durable de l'habitat, et de l'égalité des chances.

Cette charte particulièrement consacrée aux dispositions en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle, et du développement de l'activité et des services, constitue le premier volet contractuel du plan de cohésion sociale.

Elle trouvera naturellement sa place dans la stratégie d'accompagnement du projet de rénovation urbaine et de ses modalités conventionnelles.

2. La situation de l'emploi

Le département de la Seine et Marne, bien que bien placé au niveau du chômage par rapport à la Région et à la France, subit une dégradation rapide de son emploi. Ainsi, le département est passé d'un différentiel de 3 points avec la France métropolitaine en 2001 à 1,8 point en 2004.

Seine et Marne France Différentiel

2001 5,8 8,8 3 points

2004 8,1 9,9 1,8 points

(Chiffres au 31 décembre)

De plus, l'évolution de la structure du chômage est inquiétante puisqu'on constate trois caractéristiques alarmantes :

- a) Une forte augmentation du chômage de très longue durée (+16 % de demandeurs d'emploi de plus de 2 ans) ;
- b) Une augmentation sans précédent du chômage des jeunes (+10 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans) ;
- c) Un chômage des femmes qui reste très élevé.

Cette évolution se retrouve sur la commune de Dammarie les Lys :

2-1 : La demande d'emploi sur le territoire de la commune de Dammarie-les-Lys **Demande d'emploi par âge (2003 / 2004)**

- de 25 ans +9 %

25 – 49 ans +6 %

+ de 50 ans -8 %

Demande d'emploi par ancienneté au chômage

- d'un an -2 %

1 – 2 ans +10 %

2 – 3 ans +27 %

+ de 3 ans +40 %

Malgré cette situation, on constate des tensions sur le marché du travail dans certains métiers (personnel de la distribution, logistique, transport, BTP), même si les offres d'emploi déposées à l'ANPE ont été satisfaites à hauteur de 91 %.

2-2 : les bénéficiaires des minima sociaux

La commune de Dammarie les Lys compte 162 personnes allocataires de l'ASS (au 28/02/05 source Assedic), 460 bénéficiaires du RMI (au 31/12/04 source CAF) et 96 bénéficiaires de l'API (source CAF).

3. Les structures

La commune de Dammarie les Lys est partie prenante de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, et bénéficie :

- d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
- d'une antenne ASSEDIC
- d'une Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, qui couvre le bassin d'emploi,
- d'un PLIE pour accompagner 825 personnes (d'ici à décembre 2006) dans un parcours d'insertion leur permettant d'accéder à l'emploi durable,
- d'un réseau dynamique de structures d'insertion sociale et professionnelle, et prochainement d'une Maison de l'Emploi

- 5 -

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération, par transfert de charges, est devenue compétente dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique, la Ville ayant gardé pour sa part l'appui aux activités d'insertion sociale et de solidarité de proximité.

Malgré ce déploiement du soutien institutionnel, l'augmentation du chômage de très longue durée et du nombre de bénéficiaires des minima sociaux met en évidence l'insuffisance des dispositifs actuels pour lutter contre l'exclusion.

4. Les objectifs

Face à ce constat, l'Etat et la Commune de Dammarie les Lys, décident d'élaborer une politique commune de qualité en faveur de l'insertion professionnelle.

Cette politique contribuera aux objectifs du service public de l'emploi :

- tempérer la hausse du chômage de longue durée de plus de deux ans,
- augmenter de deux points le taux de sortie du chômage avant un an,
- diminuer de 5 % le nombre de femmes chômeuses de longue durée,
- diminuer de 15 % le nombre de jeunes demandeurs d'emploi sans qualification,
- augmenter de 20 % la sortie du chômage des bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS),
- diminuer de 20% le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés

5. Les publics visés

Comme indiqué ci-dessus, il s'agira de cibler prioritairement l'action sur les

bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi et sur les jeunes sans qualification.

6. Le plan d'action

Ce plan d'action, notamment pour les contrats aidés tant du secteur marchand que du non marchand, n'anticipe pas la valorisation du RMI par le Conseil Général et ce dans l'attente des décisions de celui-ci.

6-1 : les contrats aidés

a. Contrat d'avenir (CA) et Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Afin de dynamiser les politiques en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées de la vie professionnelle, la loi de programmation pour la cohésion sociale comporte plusieurs dispositifs en terme de contrats aidés destinés aux titulaires de minima sociaux, dont les bénéficiaires du RMI, ainsi que pour les publics les plus éloignés de l'emploi :

- le contrat d'avenir pour le secteur non marchand, les entreprises d'insertion et les entreprises d'intérim d'insertion ;
- le contrat d'accès à l'emploi pour le secteur non marchand.

La Ville de Dammarie-lès-Lys s'engage :

- à recruter 15 personnes en contrats aidés, dont 5 Contrats d'Avenir dès 2005
- à encourager au moins 20 autres contrats dans les associations et le secteur non marchand de la commune.

b. Contrat Initiative Emploi (CIE) et Contrat Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)

La Ville s'engage également, avec le concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au côté de l'Etat, à développer l'insertion dans le secteur marchand au travers des débouchés de 15 contrats CIE et CI-RMA.

En ce qui concerne le CIE et le CAE, les employeurs du territoire bénéficieront d'une prise en charge complémentaire de l'Etat respectivement de 10 et 20 %, la ville s'étant inscrite dans un contrat de ville. L'ANPE, habilitée à prescrire ces mesures, collationnera les différentes offres d'emploi afin de réaliser une présélection pour le compte des structures employeurs. De plus un travail sur l'accompagnement des parcours sera effectué en relation avec le SPE et les bénéficiaires se verront proposer, à l'issue de leur parcours et selon les dispositions en vigueur, une Validation des Acquis de l'Expérience.

Ainsi, la Ville s'engage à recruter et à encourager le recrutement de 50 adultes.

c. CIVIS

Dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la Mission Locale du sud ouest Seine et Marne poursuivra son action contractuelle avec la Ville de Dammarie-lès-Lys et l'activité majeure de son antenne locale.

A ce titre, elle s'engage pour 2005, dans le cadre dispositif CIVIS à suivre plus particulièrement **70 jeunes** sans qualification pour leur permettre d'accéder à un emploi durable. Cet objectif pourra être revu annuellement selon bilan et évaluation

de l'action, et adaptation aux évolutions éventuelles des modalités de ce dispositif.

6-2 : développer l'offre d'insertion

Face à l'insuffisance d'offre d'insertion dans le secteur non marchand, l'Etat et la Commune s'engagent résolument dans le développement de l'insertion par l'activité économique et notamment par le développement de chantiers d'insertion, auxquels seront également associées les entreprises sociales de l'habitat.

Il sera également recherché le développement des activités de services à la personne (maintien à domicile, ...).

Par décision du Conseil Municipal du 7 mars 2005, la Ville de Dammarie-lès-Lys a adhéré à la Charte de la plate-forme sud Seine et Marne pour l'emploi pérenne dans le bâtiment et les travaux publics en sud Seine et Marne, qui s'inscrit dans la Loi du 24 juillet 2003.

Cette charte propose de répondre aux besoins des entreprises, et de les anticiper, (emploi, formation en personnel), tout en favorisant le recrutement des demandeurs d'emploi.

Clauses sociales dans les Marchés Publics :

De plus, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes s'engagent à inclure dans leurs appels d'offres une clause sociale par les articles 14 et 30 du Code des Marchés Publics :

allocation d'une partie du marché à des structures d'insertion agréées par le Comité Départemental de l'insertion par l'activité économique, l'affectation d'un certain pourcentage d'heures travaillées à des publics prioritaires et/ou la sous-traitance à une structure d'insertion.

7. Engagements de l'Etat :

L'Etat au travers des membres du Service Public de l'Emploi (DDTEFP, Assédic, ANPE, AFPA) s'engage à accompagner la ville de Dammarie les Lys dans la mise en oeuvre de

son projet en :

- organisant les partenariats nécessaires à son bon accomplissement tant en termes de suivi des bénéficiaires que de parcours vers l'emploi,
- diligentant les procédures de repérage des publics et de contractualisation nécessaires à son bon accomplissement,
- assurant le versement des aides lui incombant

8. Pilotage du plan d'action

La Ville, via la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, sera associée au service public local de l'emploi, afin de contribuer au suivi du plan et à l'élaboration des parcours d'insertion.

9. Durée

Cette charte est établie pour une durée de 5 ans.

Des ajustements pourront être apportés par voie d'avenants, au regard des bilans

annuels présentés dans le cadre du service public de l'emploi.
Fait en six exemplaires à Paris, le 8 avril 2005
Le Ministre de l'emploi, du travail Le Préfet de Seine et Marne
et de la cohésion sociale,
Jean-Louis Borloo Jacques Barthélemy
Le Député-Maire de Dammarie-lès-Lys
Jean-Claude Mignon